



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE (E.N.A.M)

CENTRE DE FORMATION AUX CARRIERES DE L'INFORMATION (C.E.F.O.C.I)

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE I POUR
L'OBTENTION
DU DIPLOME DE... TECHNICIEN SUPERIEUR

OPTION :

Sciences et Techniques de l'Information Documentaire

FILIERE :

Documentation

22^{ème} promotion

*PLAIDOYER POUR LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE
MUNICIPALE A PARAKOU*

Réalisé et soutenu par :

Samuel IDOHOU

Sous la Direction de :

Maître de stage :

Marie CHAIGNEAU

Directeur de mémoire :

Nourou Deen MOUNIROU

Mois et année de finalisation

Décembre 2006

IDENTIFICATION DU JURY

Président du jury :

François AMETONOU

Vice-président :

Eloïse DEDEGBE

Membre :

Eustache MEGNIGBETO

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE
N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.**

DEDICACE

A

L'éternel, Dieu de lumière qui m'a donné la vie.

Toi mon Rocher et mon bouclier qui me protège.

Le Miséricordieux qui m'inspire et guide mes pas.

La mémoire de mes feux parents Casimir IDOHOU et Victorine AKAKPO.

REMERCIEMENTS

A

Mon tuteur **Soumanou OKE** et son épouse **Mariam OKE** qui se sont occupés de mon éducation et qui m'ont donné la chance d'arriver à ce niveau. Que Dieu leur prête longue vie.

Mon maître de mémoire monsieur **Nourou Deen MOUNIROU**, qui malgré ses multiples occupations a accepté de suivre ce travail.

Tous les enseignants du **CEFOCI** qui se sont occupé de notre formation.

Madame **Marie CHAIGNEAU**, ma tutrice de stage pour sa contribution dans ma formation pratique, sans oublier tout le personnel du CCF de Cotonou.

Monsieur **Djibril MAMA CISSE** Secrétaire Général de la mairie de Parakou pour son soutien.

Tout le personnel de la Mairie de Parakou.

Grand maman **SALIFOU Amzatou** qui m'a offert l'hospitalité et m'a adopté comme son petit fils lors de mes stages à Parakou. Que Dieu lui

prête longue vie. Je n'oublie pas ses petits fils **Issifou, Karim, Safourath, Naguibath** et **Is-Deen** qui m'ont accepté comme frère.

Tous les enfants du couple **OKE** : **Jamylath, Moubarakath, Hil-Hamath ? Faridath** et **Nawale** qui m'ont accepté comme frère et m'ont supporté durant tout ce temps.

Ramane OSSENI, Lamatou OSSENI, Roukiatou DJIBRILA, et Iradath pour leur soutien.

Madame **MORA Mamatou** responsable de la Bibliothèque départementale du Borgou pour sa disponibilité.

La famille **AKAKPO**, particulièrement ma tante **AKAKPO Abran** qui m'a élevé tout jeune.

Tous mes frères et sœurs **IDOHOU Eusttache, Philomène, Odette, Véronique et Pauline** pour tout l'amour et le soutien qu'ils ne cessent de me porter.

Madame **Eugénie AFFO**, monsieur **Yériman ZIME** pour leur soutien.

Christel LOKOTO pour le plan architectural.

Tous mes camarades de la **22^{ème} promotion** des Sciences et Techniques de l'Information Documentaire.

Enfin, tous ceux qui me portent dans leur cœur.

SIGLES ET ACRONYMES

- BADI : Bureau des Archives de la Documentation et de l'Information
- BD : Bibliothèque Départementale
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- BU : Bibliothèque Universitaire
- CCF Centre Culturel Français
- ENIAB : Ecole Nationale Infirmiers Adjoints du Bénin
- FED : Fond Européen pour le Développement
- MEPS : Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire
- PDC : Plan de Développement Communal
- RGPH3 : Recensement Général de la Population et de l'Habitation 3^{ème} édition
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
- UP : Université de Parakou

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : tableau récapitulatif des acteurs avec leur responsabilité.

Tableau N°2 : tableau récapitulatif des conditions climatiques et atmosphériques pour le conditionnement des documents audiovisuels.

(Annexe)

Tableau N°3 : tableau présentant les techniques de restauration des supports. (Annexe)

LISTE DES FIGURES

Carte administrative de la commune de Parakou. (Annexe)

Figure N°1 : bâtiment de la bibliothèque départementale du Borgou
(vue de l'extérieur)

Figure N°2 : salle de lecture de la BD

Figure N°3 : bibliothèque du centre Guy Riobé

Figure N°4 : aperçu du CCF de Parakou

Figure N°5 : cinéma le Borgou (vue de l'extérieur)

Figure N°5 : musée de Plein Air (vue de l'extérieur)

Figure N°6 : plan architectural proposé. (Annexe)

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PRELIMINAIRE : CADRE DE L'ETUDE, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE ADOPTEE

Section 1 : Cadre de l'étude.

Paragraphe 1 : Présentation de la commune de Parakou.

Paragraphe 2 : Etat des lieux.

Section 2 : problématique et méthodologie de l'étude

Paragraphe1: Problématique objectifs et hypothèses de l'étude

Paragraphe2: Revue de la littérature et méthodologie de l'étude

CHAPITRE PREMIER : DE LA NECESSITE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE PARAKOU

Section 1 : Quelques essais de définitions et Présentation de l'enquête

Paragraphe 1: Essais de définition

Paragraphe 2 : Présentation de l'enquête

Section 2 : Fondements et préalables.

Paragraphe 1 : Fondements.

Paragraphe 2 : Préalables

CHAPITRE DEUXIEME : VERS LA CREATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE PARAKOU

Section 1 : De la conception à la réalisation du projet.

Paragraphe 1 : de la conception du projet.

Paragraphe 2 : Les composantes et l'équipement de la médiathèque

Section 2 : organisation et Fonctionnement de la médiathèque.

Paragraphe 1 : Organisation de la médiathèque

Paragraphe 2 : Fonctionnement de la médiathèque.

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE

DES

MATIERE

INTRODUCTION GENERALE

Dans toute société, dans tout rapport individuel, l'appropriation de l'information de par le savoir et le pouvoir qu'elle fournit, à son ou ses détenteurs représente une puissance, une clé du pouvoir. Dans le monde actuel, caractérisé par une grande activité économique, cette appropriation est vitale. Aucune banque, aucune industrie, aucun commerce, aucune école ne peut se développer sans disposer de l'information et des moyens de la recevoir et de la transmettre. C'est à juste titre que AMADOU A. Bousso affirme : « **l'information est reconnue maintenant comme base essentielle du progrès des sociétés.** »

Pour être en phase avec la société d'aujourd'hui, la société de l'information, il convient que les Etats et les collectivités offrent à leurs administrés les infrastructures susceptibles de leur permettre de relever ce défi, le défi de l'information, le défi du développement.

Aussi, la réforme de l'administration territoriale (la décentralisation) au Bénin devenue effective en Février 2003 vise essentiellement à promouvoir la démocratie et le développement à la base. Or il n'y a pas de véritable développement ni de véritable démocratie sans une promotion préalable de la culture. La culture, la démocratie et le développement sont indissociables.

Le constat aujourd'hui est qu'aucune ville du Bénin ne dispose encore de structures municipales capables d'offrir à leurs populations respectives ces différentes fonctions culturelles...

A Parakou, alors que la population ne cesse de s'accroître, en même temps que les établissements scolaires (publics comme privés) et avec la création de la deuxième université du Bénin en 2001 dans la ville, les structures documentaires existantes n'ont changé ni en quantité ni en qualité. Alors que le besoin de s'informer et de s'épanouir se fait ressentir de plus en plus au niveau de la population.

Alors, quel espace de culture et de loisir pour la commune de Parakou ? Parakou, en tant que ville à statut particulier (la 3^{ème} ville du Bénin), ville cosmopolite, ne devrait elle pas se doter d'une structure municipale de loisir à même de satisfaire les besoins en information de la population ? Voilà autant d'interrogations qui nous ont poussé à la thématique :

« Plaidoyer pour la création d'une médiathèque municipale à Parakou. »

Notons que de nos jours, les bibliothèques ont évolué et sont de plus en plus désignées par le thème médiathèque. Donc une médiathèque municipale n'est rien d'autre qu'une bibliothèque municipale.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque municipale ?

Pour Anne-Marie BERTRAND, dans son ouvrage intitulé les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux, **« la bibliothèque municipale peut se définir par ses ressources (une collection raisonnée et non éphémère de documents), par ses lieux, par ses usages (un espace social), par ses activités (un centre culturel et éducatif), par ses ambitions (un lieu de la culture et de la mémoire partagée), par son utopie (une maison commune), par ses enjeux (un outil civique de résistance)...**

Comme elle peut se définir par des critères statutaires : elle est alors désignée comme service municipal, comme service culturel (participants des valeurs du « secteur culturel », la qualité, la création, la démocratie), par des données fonctionnelles, de moyens (collection, budget, personnel, locaux) ou d'activité (fréquentation, information, recherche, action culturelle) »...

La présente étude a pour finalité de rechercher les possibilités de la création d'une médiathèque municipale à Parakou (étude de faisabilité), et de doter les autorités municipales d'un outil de base qui pourrait inspirer sa création. Elle représente également notre contribution au développement de la ville de Parakou et se veut un cadre de référence et un instrument de négociation avec l'Etat et les partenaires au développement.

Elle s'articule autour de trois grands chapitres:

- * dans le chapitre préliminaire nous procéderons à la restitution des observations de stage et énoncerons la problématique du sujet ;

- * au chapitre premier nous évoquerons les raisons qui sous-tendent la création d'une médiathèque municipale dans la ville de Parakou, sans oublier les conditions préalables de sa réalisation.

- * enfin au dernier chapitre traiterons de la conception, de la réalisation de l'organisation et du fonctionnement de ladite médiathèque.

CHAPITRE PRELIMINAIRE :

**CADRE DE L'ETUDE, PROBLEMATIQUE
ET METHODOLOGIE ADOPTEE**

SECTION 1 : CADRE DE L'ETUDE

Il s'agit ici de la présentation du cadre physique de la présente étude c'est-à-dire la commune de Parakou. Nous ferons également la restitution des observations de stage.

Paragraphe 1 : Présentation de la commune de Parakou.

1.1 Situation géographique

Capitale régionale du nord Bénin, la ville de Parakou est située au centre de la République du Bénin, à 407 km de Cotonou. Elle se trouve à 9°21' de latitude nord, à 2°36' de longitude Est, à une altitude moyenne de 350m et présente un relief assez modeste. Elle abrite plusieurs groupes linguistiques et constitue un important carrefour des axes routiers (Cotonou – communes et pays de l'hinterland) ; c'est le terminus de la voie ferrée qui part de la ville de Cotonou, capitale économique de la République du Bénin.

1.2 Les données démographiques

Capitale d'un ancien royaume, Parakou est dès son origine une ville cosmopolite qui va se renforcer avec le développement des transports. Parakou a toujours été une ville hospitalière. Le peuplement de la ville s'est fait à partir des migrations Baatombu venus du Nord et les Yorouba venus de l'Est. Avec la colonisation, il y a eu l'arrivée massive des agents d'administration et l'implantation d'un camp militaire. L'immigration la plus importante est celle des populations Adja-Fon qui a commencé au début du vingtième siècle par l'intermédiaire des interprètes, des guides et des porteurs et s'est renforcé avec l'arrivée massive des fonctionnaires d'origine Fon à Parakou. Cette immigration

s'est amplifiée avec l'inauguration de la gare ferroviaire en 1937. Terminus de la voie ferrée Bénin - Niger, Parakou va connaître une croissance spatiale très rapide consécutivement à la naissance des quartiers Alagua et Camp Adagbè. Une classe ouvrière composée majoritairement de Fons va se développer autour de la gare ferroviaire et du marché dépôt.

D'autres mouvements migratoires viendront renforcer ce peuplement : les rapatriements successifs des béninois de Côte d'Ivoire (1958), de Niger (1963), de Ghana (1972), de Gabon (1978), de Nigeria (1983) vont accroître considérablement la population de la cité. En outre Parakou va connaître des migrations de travail vers les années 1970 avec l'implantation de plusieurs unités industrielles : l'IDATEX, la SOBRADO, l'usine de noix d'anacarde etc....

Plus récemment, entre 1992 et 2002, Parakou a connu un taux de croissance moyen annuel de 2,1 %. Sa population est passée de 103.577habitants en 1992 à 149.819 en 2002 (RGPH3). Les trois quarts de cette population vivent dans la zone urbaine, le reste se trouvant dans les périphéries.

Le taux moyen d'immigration sur les cinq dernières années s'établirait à 2,25%. 65% de ces immigrants sont de groupes d'âge actif (14-54 ans), dont la grande majorité (environ 60%) provient des grands centres urbains du Sud. Les motifs de ces immigrations sont, par ordre d'importance, le rapprochement familial (45%) et la recherche d'un emploi (40%). Le taux moyen annuel d'émigration sur les cinq dernières années s'établirait à 1,5%. Au vu de ces résultats, le solde migratoire est de 0,7% par an.

1.3 Organisation administrative

Parakou est une commune à statut particulier constituée de trois (3) arrondissements et 41 quartiers de ville. La commune est administrée par un Conseil communal de 25 membres avec à sa tête le Maire. Parakou est le chef lieu

du département du Borgou et, en cette qualité abrite des directions départementales et beaucoup d'agences régionales.

Paragraphe 2 : Etat des lieux.

Le présent état des lieux a constitué à recenser et à présenter les différentes structures existantes dans la ville : bibliothèques, cybercafés, et autres centres de loisir, à faire une étude critique de ses infrastructures tant dans leur organisation que dans leur fonctionnement, à dégager les forces et faiblesses de ces structures.

2.1 Les Bibliothèques

Au nombre de ces bibliothèques nous avons : la Bibliothèque Départementale du Borgou, la bibliothèque du centre Guy Riobé, la bibliothèque universitaire de Parakou (B.U)

***La bibliothèque départementale du Borgou (B.D)**



Bâtiment de la B.D vue de l'extérieur

Crée en 1975, la Bibliothèque Départementale du Borgou est structure décentralisée de la Bibliothèque Nationale sise à Porto-Novo et placée sous la tutelle du Ministère de la Culture.

Forces de la BD : au nombre des forces de la B.D, nous pouvons citer :

- La BD est dirigée par une spécialiste, formée à l'EBAD (Ecole des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar).
- La bibliothèque bénéficie des dons dans le cadre du partenariat Parakou Orléans.
- pendant longtemps, elle a bénéficiée des dons du projet d'appui à la lecture publique et à l'accès documentaire piloté par le ministère de la culture d'alors.
- Soulignons également que la BD est facile d'accès, car elle implantée au cœur même de la ville.
- Elle est la toute première bibliothèque et la plus grande érigée dans la commune.
- Elle dispose d'une connexion Internet mise à la disposition des usagers et d'une section enfantine.

Faiblesses : la BD souffre cependant de plusieurs maux qui entravent sérieusement son fonctionnement et son développement. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance notoire de personnel, limité à deux personnes (la responsable proche de sa retraite et un agent détaché par la mairie servant comme aide bibliothécaire) ;
- l'inexistence d'un budget propre, ce qui ne permet pas le renouvellement du fonds documentaire et la satisfaction des besoins des usagers.

Conséquence, le nombre de fréquentations de la Bibliothèque a chuté de 1227 en 2003 à seulement 613 au cours de l'année 2005-2006.



Salle de lecture de la BD (section adulte)

**La bibliothèque du centre Guy Riobé*

Le centre Guy Riobé est un centre de formation et d'accueil, il est situé au cœur de la ville de Parakou et a démarré ses activités en Avril 1985. Il s'occupe de la formation des laïcs et des agents pastoraux, de l'accueil des sessions d'évangélisation. Le centre Guy RIOBE dès sa création en 1985 s'est doté d'une bibliothèque pour soutenir ses activités de formation.

Forces : Parmi les forces de la bibliothèque du centre Guy Riobé nous notons :

- la bibliothèque bénéficie du prestige et de la renommée du centre. Elle est bien connue du public Parakoïse
- la facilité d'accès au même titre que le centre.
- aussi son fonds documentaire relativement important est constitué de collections de livres au programme dans les établissements scolaires (plus de 60% d'ouvrages au programme).
- le nombre d'abonnés à la date du 11 Septembre 2006 s'élevait à mille sept cent soixante deux (1762).

- la grande majorité d'usagers est constituée d'élèves (à plus de 75%).

Faiblesses : au nombre des faiblesses nous notons :

- le personnel de la bibliothèque n'est pas qualifié et se limite à deux personnes seulement, qui de plus ne sont que des agents occasionnels.
- les locaux sont trop exigus par rapport au nombre d'usagers.



Bibliothèque du centre Guy RIOBE

** Bibliothèque universitaire de Parakou (B.U)*

Avec la création à Parakou d'une université en 2001, la ville s'est vue dotée d'une bibliothèque universitaire. C'est une bibliothèque spécialisée notamment dans les domaines des sciences (sciences sociales, sciences pures et sciences techniques).

Forces de la B.U de Parakou : Au nombre des forces pouvant être inscrites à l'actif de la bibliothèque universitaire de Parakou, nous pouvons retenir : que la BU est spécialisée et ouverte à un public donné, notamment des étudiants, donc a un monde restreint. Elle est placée au sein même de l'université.

Faiblesses de la B.U : Au nombre des faiblesses, nous notons :

Les locaux de la bibliothèque (salle de lecture et bibliothèque) sont trop exigus pour un effectif de plus de six mille (6000) étudiants. De plus le personnel de la

bibliothèque se limite seulement à deux personnes (le responsable et un agent aide bibliothécaire) ce qui ne rend pas les tâches faciles.

2.2 Les cybercafés de la ville

TABLEAU RECAPITULATIF DES CYBERCAFES DE LA VILLE DE PARAKOU

DENOMINATION	SITUATION GEOGRAPHIQUE	COUT/H
CREDO CYBER CAFE	Derrière l'ENIAB quartier Banikani	300 F
CYBER BCS	EX SOHUTO Gbira route Malanville	400 F
CYBER CENTRE BOUKE	Dans l'enceinte du Lycée Mathieu Bouké	250 F
CYBER CENTRE CILFILGD INFOS	Quartier Tranza I von Aracom	300 F
CYBER CENTRE EUREKA	Von Eglise Catholique quartier Banikani	300 F
CYBER CENTRE GROUPE AZUR	Quartier Kpébié route collège Mon Berger	400 F
CYBER CENTRE LE LOGOS	En face du Tribunal BAKINKOURA	350 F
CYBER CENTRE SERVICOM	En face du LMB Quartier Dépôt	300 F
CYBER CENTRE SONGHAÏ	Wansirou derrière Lycée Mathieu Bouké	300 F
CYBER CENTRE SYD	Derrière EPP Banikani	400 F
CYBER COMMUNAUTAIRE TRANZA	Quartier TranzaI non loin du Planning Familiale	300 F
CYBER LA BONNE GARDE	300 mètre de Financial Bank quartier Gah	400 F
CYBER LABARI	Ladjifarani face école TranzaI	350 F
CYBER LOKOMABT	Quartier Sinangourou derrière l'école Sinangourou	300 F
CYBER SAINTE MARINA	Derrière EEP Banikani	300 F
CYBER SAT	Quartier Gbira route Malanville	500 F

2.3 Les autres centres de loisir

** Le centre culturel français (CCF) de Parakou*

Créé en 1992, le CCF de Parakou inscrit principalement son activité dans une politique de coopération active avec la communauté culturelle de la ville. Il est également un lieu privilégié pour conduire les créations, principalement dans le domaine du théâtre, de la danse et de l'art. Il est à noter que le CCF de Parakou ne dispose pas de bibliothèque intra muros. Toutefois il offre à son public des périodiques nationaux et étrangers et des revues (scientifiques et de loisir) qu'il reçoit du CCF de Cotonou.



Aperçu du bâtiment du CCF de Parakou

** Le cinéma Le Borgou*

Outre sa mission originale, le Cinéma Le Borgou accueille beaucoup d'évènements culturels de la ville en occurrence l'évènement culturel des vacances dénommé podium star vacances, les concerts le théâtre et autres manifestations.



Bâtiment du Cinéma Le Borgou

****Le musée de Plein Air***

Situé au quartier Sinan gourou, le domaine du musée couvre une superficie de cinquante (50) hectares. Il a été inauguré le 28 Juin 2004. Sont représentés dans ce musée, l'architecture et l'ethnographie locale. Il existe également dans ce musée un parc zoologique avec une marre aux crocodiles.



Aperçu du musée de Plein Air

SECTION2 : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Dans cette section nous présenterons le cadre théorique de l'étude.

Paragraphe 1 : De la Problématique aux objectifs de l'étude

1.1 Problématique

Depuis toujours, le baromètre du développement, selon la compréhension qu'en ont les hommes, est défini en termes de matériels. Le développement d'un continent, d'un pays, et d'une commune s'exprime généralement à la construction des routes, au nombre de barrages, d'usines, de maisons, à la quantité de nourritures et d'eau par habitant etc. Très peu de nos dirigeants considèrent la culture et les loisirs comme étant des vecteurs de développement. En réalité, la culture et le développement sont indissociables, elle est un vecteur de croissance économique. C'est à juste titre que **« l'UNESCO défend la cause de l'indivisibilité de la culture et du développement, entendu non seulement en terme de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. La culture permet à des groupes, à des communautés et à des nations de définir leur avenir d'une manière intégrée. »**. (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles).

Le patrimoine culturel d'un peuple s'étend aux œuvres de ses artistes, musiciens, écrivains, savants, aussi bien qu'aux créations anonymes surgies de l'âme populaire et à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité de ce peuple : langues, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littératures œuvres d'art, archives et bibliothèques.

Si sur le plan national, un effort louable est fait pour promouvoir le patrimoine culturel du pays (le palais des sports du stade de l'amitié, le hall des arts loisirs et sports, les salles de cinéma, la bibliothèque nationale, les

bibliothèques départementales, le palais des congrès, le centre international de conférences...), beaucoup reste encore à faire dans nos communes, Parakou ne fait pas exception à la règle. En effet, depuis l'avènement de la décentralisation, la ville de Parakou a connu un développement non négligeable sur différents plans : la construction des infrastructures routières, des hôpitaux, des mosquées et des écoles, l'extension du réseau électrique etc. ...Cependant, Très peu d'attention est accordée aux questions touchant à la culture et aux loisirs.

Les loisirs, la culture, la recherche professionnelle ou amateur, les spectacles de danse et de musique, les expositions artistiques, les manifestations ou évènements de rencontre (colloques, tables rondes, séminaires, journées d'études, ateliers, conférences ou toutes autres sortes de rencontres nationales ou internationales.), sont des éléments fondamentaux qui participent à l'épanouissement de la jeunesse.

Mais le constat aujourd'hui est que la ville manque d'un cadre idéal, c'est-à-dire un espace d'animation culturelle pour cet épanouissement. En tant que ville à statut particulier, ville cosmopolite, capitale régionale du nord Bénin, la municipalité de Parakou ne devrait elle pas se doter d'un espace multimédia de culture digne du nom ? Par ailleurs le plan de développement périodique de la commune intitulé : « **PARAKOU en 2015, une commune vitrine, bien gouvernée, à économie locale prospère, ouverte et sécurisée dans un environnement sain, de bien-être social et à rayonnement culturel national et international** » reconnaît cette insuffisance d'espace de loisir et préconise sa création d'ici 2007.

C'est là la substance même de la motivation du choix de ce thème : « **Plaidoyer pour la création d'une médiathèque municipale à Parakou** ».

La concrétisation de cette médiathèque municipale constituera une véritable industrie culturelle, qui, non seulement, va créer de l'emploi pour les jeunes, mais aussi permettra à l'artiste de vivre de son art, à l'étudiant de se cultiver, au chercheur de s'informer et à l'amoureux des spectacles de s'épanouir. C'est seulement ainsi que les peuples pourront faire l'appréciation et la préservation de leur patrimoine culturel local qui leur permettra de défendre leur souveraineté et

leur indépendance et par là même d'affirmer et de promouvoir leur identité culturelle et intellectuelle.

1.2 Objectifs et hypothèses de l'étude

Objectif général

Etudier les conditions de la création d'un espace de culture et de loisir (en occurrence une médiathèque) dans la commune de Parakou

Objectifs spécifiques

- Faire l'état des lieux des infrastructures de culture et de loisir existants et montrer leurs insuffisances.
- Faire comprendre l'importance de la culture dans un processus de développement.
- Doter les autorités communales d'un outil qui résoud la problématique d'infrastructure de loisir posée dans le PDC période 2005-2009.
- Susciter la volonté politique des autorités communales pour la réalisation de la médiathèque municipale.

Hypothèses du sujet

- Insuffisance et inadéquation des centres de loisir existants dans la commune de Parakou.
- Besoin d'information et d'épanouissement de la population

Paragraphe 2 : revue de la littérature et Méthodologie de l'étude

2.1 La Revue de la littérature

La revue documentaire nous a permis de nous inspirer des écrits de certains auteurs d'une part, de prendre connaissance des différents mémoires écrits sur le sujet d'autre part. Nous avons également consulté des revues spécialisées de la littérature grise et quelques sites internet. Les documents consultés dans le cadre de ce travail se regroupent en six (6) catégories : les ouvrages généraux ou ouvrages de référence, les périodiques et revues spécialisées en sciences et techniques de l'information documentaire, les monographies, les textes législatifs et réglementaires, les mimographes et quelques sites internet. Toutes ses sources sont détaillées dans la partie réservée à la bibliographie.

Pour Lamizet Bernard et Silem Ahmed, « **la bibliothèque désigne la pièce ou l'établissement public ou privé où sont rangées et gérées les collections de livres, d'imprimés, de manuscrits, d'affiches, de disques,...** ». De cette définition, il ressort que les collections des bibliothèques ne se limitent plus aux imprimés. De nouveaux supports y ont fait leur apparition : disques, cassettes, cédérom, vidéo... Jacqueline Gascuel affirme notamment « **Du fait de la variété de ses collections, la bibliothèque est aujourd'hui appelée médiathèque. On y trouve des livres certes et des journaux et revues, mais aussi des disques, des vidéogrammes, des logiciels, des cédéroms, des jeux éducatifs, des documents graphiques, et même quelques fois des accès Internet aux usagers** ». De tout ce qui précède on retient que les bibliothèques sont devenues des médiathèques du fait de la variété des documents qu'elles mettent à la disposition de leur public.

Lamizet Bernard et Silem Ahmed poursuivent « **aujourd'hui les bibliothèques sont des lieux de rencontre des médias, d'où la floraison des néologismes pour désigner tout ou partie de leur collection : discothèque,**

vidéothèque, médiathèque, filmothèque, phonothèque, artothèque et logithèque. »

Dans notre étude, nous nous intéresserons à l'étude de faisabilité pour la création d'une médiathèque municipale à Parakou.

Pour l'UNESCO « **est considérée comme bibliothèque, quel que soit son appellation, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents ainsi que le service du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins d'information, d'éducation, de recherche, ou de récréation** ». L'UNESCO subdivise les bibliothèques en six catégories : les bibliothèques nationales, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques à caractère savant, les bibliothèques spécialisées et les bibliothèques publiques ou populaires.

Les bibliothèques publiques jouent un rôle très important au sein de la société, celui culturel, éducatif, informationnel. A ce sujet la charte des Bibliothèques élaborées en 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothécaires français stipule en son article 3 « **la bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la culture et aux services documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société** ». Bertrand Calenge rapportant la description que fait l'UNESCO de la bibliothèque publique en 1970 écrit : « **la bibliothèque publique est le principal moyen de donner à tous libre accès aux trésors des idées humaines et aux créations de l'imagination de l'homme. La bibliothèque publique doit donner aux adultes et aux enfants la possibilité de marcher de pair avec leur époque, de ne jamais cesser de s'instruire et de se tenir au courant des progrès accomplis dans les sciences et dans les arts** ». Cette importance de la bibliothèque publique est relevée par les multiples services qu'elle offre. A ce propos, Anne-Marie Bertrand écrit « **la bibliothèque agit en faveur de la culture dans tous ces modes d'expression. Elle offre ainsi un espace**

de liberté et de choix face à l'aliénation grandissante résultant de l'omniprésence de la " culture marchandise". [...]. La bibliothèque est un noyau irremplaçable d'égalité des chances et d'indépendance en matière d'accès à la culture »

Dans la création d'une bibliothèque, trois acteurs principaux interviennent comme le souligne Jacqueline Gascuel **« la réalisation d'une bibliothèque est un travail d'une équipe composée du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du bibliothécaire »**.

Dans son mémoire intitulé **« vers une médiathèque pour la ville de Cotonou »**, Clémence Goito avait en son temps plaidé pour l'implantation d'une médiathèque dans la ville de Cotonou.

Umberto Eco, comme dans une fiction, décrit la bibliothèque idéale. Pour lui, **« La bibliothèque doit être d'accès facile et ses portes doivent être largement ouvertes à tous les membres de la communauté qui pourront l'utiliser librement sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, d'état civil et de niveau intellectuel. Il poursuit en disant « le bâtiment qui abrite la bibliothèque doit être central aisément accessible même aux invalides et ouvert à des horaires commodes pour tous. L'édifice et son mobilier doivent être agréables au regard, confortable et accueillant, il est essentiel que les acteurs puissent accéder directement aux rayons. »** Cependant il s'interroge : **« parviendrons nous à transformer l'utopie en réalité ? »**

Si Umberto Eco imagine la bibliothèque idéale, Bertrand Callenge quant à lui fait son éloge et montre que le développement d'une bibliothèque publique est devenu aujourd'hui un enjeu **« Créer, gérer et développer une petite bibliothèque publique est devenu un enjeu majeur : pôle de développement local, lieu de rencontre et d'échange, maillon fort de l'information, de la documentation et du loisir, la petite bibliothèque publique est au carrefour de la vie culturelle dans les communes et les quartiers »**. Toujours dans le même

sens, Anne- Marie Bertrand estime que « **la médiathèque municipale est appelée à être tout, à la fois réservoir de ressources documentaires, outil de formation, proposition de loisirs culturels, soutien à la création, contre-feu à la culture marchande, mémoire de la ville, lieu de construction personnelle, facteur d'entretien du tissu social, bâtiment symbolique, espace de sociabilité, maison commune** ».

La bibliothèque ce n'est pas seulement le fonds documentaire, c'est aussi l'édifice. Les plus beaux, les plus grands, les plus prestigieux bâtiments de bibliothèques au monde, des Etats-Unis en passant par l'Afrique sont présentés dans l'ouvrage (Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèque dans le monde) sous la direction de Michel Melot. Ce dernier indique que « **la bibliothèque est un "corpus" au sens d'ensemble organisé de données, et elle possède un corps physique, sous forme architecturale ou électronique, les murs qui la contiennent ont pour mission de protéger le livre mais aussi de matérialiser le tout** ».

Enfin la bibliothèque c'est aussi le bibliothécaire, le spécialiste du domaine, le manager de la bibliothèque. Dans l'ouvrage intitulé le métier de bibliothécaire, l'Association des Bibliothécaires Français définit les aptitudes et attitudes du bibliothécaire d'aujourd'hui : « **Le bibliothécaire aujourd'hui, au-delà des techniques et pratiques qu'il doit mettre en œuvre, de la connaissance des documents à conserver et proposer, doit aussi savoir appréhender son environnement sociologique, économique, politique et savoir placer la bibliothèque au cœur de la société contemporaine pour en faire un outil démocratique, offrir à tous les citoyens, les moyens de s'informer, de se former, de se cultiver** ».

2.2 : La méthodologie adoptée

La méthodologie adoptée a consisté en une démarche empirique. Donc, pour la vérification des hypothèses et pour atteindre les objectifs fixés, nous avons utilisé comme moyens, les observations sur le terrain, l'enquête, et la revue documentaire.

Public cible

Le public ciblé est constitué d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, de journalistes, d'artistes et autres. Nous avons choisi ceux-ci comme échantillon car nous pensons que ces catégories de personnes fréquentent mieux les bibliothèques.

Techniques et outils

Pour atteindre les objectifs fixés, nous avons utilisé deux (2) techniques :

* Le questionnaire.

* L'interview.

Le questionnaire est élaboré sur la base de quatre grandes rubriques :

- La fréquentation des structures documentaires.
- La satisfaction des prestations de ces des bibliothèques.
- Les insuffisances de la BU.
- La nécessité d'implantation d'une médiathèque municipale.

Le questionnaire nous a permis de recueillir les avis du public sur les limites des bibliothèques et autres centres de loisir existants. Ainsi nous avons pu aboutir sur la nécessité de la création de la médiathèque municipale.

L'interview

Nous avons eu recours à quelques personnes ressources, notamment les autorités politico administratives de la commune, les responsables des différentes structures, d'abord pour palier aux insuffisances du questionnaire mais aussi et surtout pour compléter nos informations.

CHAPITRE PREMIER :

DE LA NECESSITE DE LA CREATION D'UNE
MEDIATHEQUE MUNICIPALE DANS LA
COMMUNE DE PARAKOU

SECTION1 : QUELQUES ESSAIS DE DEFINITION ET PRESENTATION DE L'ENQUETE

Nos hypothèses de départ étaient :

- L'insuffisance et inadéquation des infrastructures de loisir ;
- Le besoin d'information et d'épanouissement.

Nous procéderons dans cette section à la vérification de ces hypothèses.

Paragraphe 1: Essais de définition

L'audiovisuel

C'est la résultante de deux types de documents sonores et visuels ;

C'est l'ensemble des techniques d'enregistrement d'images et de sons sur un support en bandes souple, la lecture de ces bandes se faisant par projection de ces images accompagnées de sons sur un écran.

Commune

D'après la loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration de la République du Bénin, « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi.

Elle constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de participation des citoyens à la gestion des affaires.

Document

Un document peut se définir comme : un Renseignement écrit servant de preuve ou de titre, la trace matérielle d'une information directement lisible ou soumise à interprétation, la combinaison d'une information et d'un support.

La documentation

C'est un processus, des moyens et un résultat

- processus : une démarche, celle de la recherche documentaire
- des moyens : c'est l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour identifier et fournir des documents répondant aux besoins des usagers
- un résultat : c'est le fruit de la recherche

Média

Tout vecteur de diffusion massive de l'information

Médiathèque

Selon le petit Larousse, « **la médiathèque est un organisme chargé de la conservation et de la mise à la disposition du public d'une collection de documents qui figurent sur des supports variés (bande magnétique, film, disque, papier, etc.)** ».

C'est également une bibliothèque constituée d'un fonds multimédia.

Société de l'information

La société de l'information est une société où tout le monde a les moyens de créer, de recevoir, de partager et d'utiliser librement information et connaissance pour son épanouissement économique, social, culturel, politique.

Paragraphe 2 : présentation de l'enquête

Comme nous l'avons dit plus haut, le questionnaire et l'interview constituent les deux techniques que nous avons utilisées. Le public visé par notre questionnaire est constitué d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, de journalistes et autres. Ils ont eu à donner leurs points de vue sur les habitudes documentaires des Parakois en quatre volets :

* la fréquentation des bibliothèques ;

- * le degré de satisfaction des prestations de ces bibliothèques ;
- * l'insuffisance des structures documentaires ;
- * les avis sur le projet de création d'une structure documentaire moderne.

2.1 : Dépouillement

La collecte des données nous a permis de faire un dépouillement des résultats de cette enquête. En effet, sur les cent soixante dix-sept (177) questionnaires distribués, cent quarante cinq (145) ont été récupérés et dépouillés.

2.2 : Analyse des résultats

Les résultats présentés dans les différents tableaux sont analysés et permettent de faire quelques remarques et de tirer des conclusions.

Rappelons que les objectifs de notre enquête sont entre autre :

- * de déceler les insuffisances des centres de loisir existants ;
- * de montrer la nécessité de la création d'un centre moderne de culture et de loisir dans la commune de Parakou.

Tableau N°1

La fréquentation des structures documentaires.

Avis	Nombre de Réponses	Pourcentage
Oui	123	84 ,83%
Non	07	04 ,83%
Sans réponses	15	10,34%
TOTAL	145	100%

Interprétation

Cent vingt trois (123) personnes soit 84,83% des enquêtés ont fréquemment recours aux structures documentaires dans le cadre de leurs diverses activités.

La bibliothèque est un temple de savoir par excellence ; les résultats de ce tableau montrent que les Parakois en sont conscients et s'adonnent à la recherche documentaire.

Cependant, comment se répartit le taux de fréquentation de chaque bibliothèque.

Tableau N°2

Structures documentaires fréquentées

Tableau N°2-a

Bibliothèque départementale

Avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	54	37,24%
Non	--	--
Sans réponse	91	62,76%
Total	145	100%

Tableau N°2-b

Bibliothèque du centre Guy Riobé

Avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	93	64,14%
Non	--	---
Sans réponse	52	35,86%
Total	145	100%

Tableau N°2-c

Bibliothèque Universitaire

avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	61	42,07%
Non	----	---
Sans réponse	84	57,93%
Total	145	100%

Interprétation

L'enquête révèle que cinquante quatre (54) personnes sur les cent quarante cinq enquêtées fréquentent la BD soit un taux de (37,24%). Les quatre vingt quatre personnes restantes n'ont pas donné leur avis sur la question.

Par contre quatre vingt treize (93) personnes soit (64,14% des enquêtées) fréquentent la bibliothèque du centre Guy Riobé. Les cinquante personnes restantes n'ont pas donné leur avis.

Enfin, soixante et une personnes fréquentent la bibliothèque universitaire soit (42,07% des enquêtés). Le reste n'étant pas étudiant est resté sans avis.

Les raisons de fréquentation de ces différentes bibliothèques diffèrent d'un individu à l'autre. Certains y vont pour faire la lecture de loisir ; c'est le cas par exemple de la plus part des usagers de la bibliothèque départementale où la recherche académique est moins pratiquée. Par contre d'autres y vont pour des raisons académiques ; c'est le cas des étudiants qui fréquentent la bibliothèque universitaire ou encore des élèves qui fréquentent la bibliothèque du centre Guy Riobé.

Tableau N°3

Les domaines d'intérêt

Domaines	Nombre de réponses	Pourcentage
Culture générale	85	58,62%
Sciences	109	75,17%
Art et littérature	24	16,55%
Sciences fiction	37	25 ,52%
Bandes dessinées	28	19,31%
autres	12	08,28%

Interprétation

La première remarque faite de ce tableau est que le nombre total de réponse est au dessus du nombre de personnes enquêtées. Cela s'explique par le fait que nous sommes en présence d'une question à choix multiple, où les enquêtés peuvent choisir plusieurs réponses à la fois.

En effet, les résultats de ce tableau montrent que la plus part des enquêtés vont à la bibliothèque d'abord pour se cultiver. On remarque également que 75.17% des enquêtés s'intéressent aux sciences. Cela s'explique par le fait que les facultés et écoles de l'université de Parakou évoluent exclusivement dans le domaine de la science. De même la bibliothèque du centre Guy Riobé offre beaucoup d'ouvrages au programme dans nos lycées et collèges. Par ailleurs ceux qui s'intéressent à l'art, à la littérature, aux sciences fictions et aux bandes dessinées sont pour la plus part des usagers de la B.D.

Tableau N°4

Degré de satisfaction des prestations

Appréciations des prestations	Nombre de réponses	Pourcentage
Très satisfaisante	10	06,90%
Plus ou moins satisfaisante	69	47,59%
Peu satisfaisante	42	28,97%
Pas satisfaisant	19	13,10%
Sans réponse	05	03,46%
Total	145	100%

Interprétation

A l'analyse de ce tableau, il ressort que les usagers des bibliothèques en général ne sont pas satisfaits des prestations des bibliothèques. Ils ont une appréciation mitigée sur la question. Soixante neuf (69) personnes sont plus ou moins satisfaites soient (47,57%) des enquêtés. Quarante deux (42) autres sont peu satisfaites, soit (28,97%) des enquêtés. Dix neuf personnes ne sont pas du tout satisfaites et dix seulement soit (06,90%) des enquêtés trouvent les prestations très satisfaisantes.

Pour justifier leur présence dans ces structures documentaires malgré leurs incapacités à satisfaire leurs besoins, certains reprennent cet adage qui dit «A défaut de ce que l'on veut, on se contente de ce que l'on a ».

Les raisons de cette insatisfaction sont multiples et peuvent s'expliquer par :

- le manque de personnel ;
- l'exiguïté des locaux (surtout à la BU et à Guy Riobé) ;
- la caducité des collections (surtout de la BD) ;
- absence de périodiques ;
- absence d'un budget propre.

Pour combler le vide ou le déficit d'information laissé par ces bibliothèques les Parakois se rendent dans les cybercafés.

Tableau N°5

Fréquentation des cybercafés

Avis	Nombre de réponses	pourcentage
Oui	114	78,62%
Non	20	13,79%
Sans réponse	11	07,59%
total	145	100%

Interprétation

Il faut dire que la ville de Parakou regorge de beaucoup de cybercafés ouverts un peu partout dans la cité.

Quand à la fréquentation de ces cybercafés qui sont des bibliothèques virtuelles, le résultat n'est plus à démontrer. Cent quatorze (114) personnes sur cent quarante cinq (145) affirment fréquenter régulièrement les cybercafés.

Outre les bibliothèques et les cybercafés quels autres espaces de culture et de loisir fréquentez-vous?

Tableau N°6

Autres centres de loisir fréquentés.

Tableau N°6-a

C.C.F

Avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	116	80%
Non	----	----
Sans réponse	29	20%
Total	145	100%

Tableau N°6-b

Cinéma Le Borgou

Avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	95	65,52%
Non	---	----
Sans réponse	29	34,48%
Total	145	100%

Tableau N°6-c

Le musée de Plein Air

Avis	Nombre de réponse	Pourcentage
Oui	11	07,59%
Non	----	----
Sans réponse	29	92,41%
Total	145	100%

Interprétation

Ce taux élevé de fréquentation du CCF (80% des enquêtés) s'explique par l'amour que le public a pour les expositions, les spectacles, l'audiovisuel.

Rappelons que le CCF offre également à ses usagers les périodiques (quotidiens locaux, journaux étrangers, et une variété de revues scientifiques et de distraction).

De même, le Cinéma le Borgou accueille entre autre plusieurs événements culturels de la ville.

Le musée de Plein Air est par contre très peu fréquenté (11 personnes seulement sur les 145 enquêtés).

Tableau N°7

Taux de satisfaction des prestations de la bibliothèque universitaire.

Les deux questions qui suivent ont été exclusivement réservées aux étudiants.

Rappelons que nous avons un échantillon de soixante un (61) étudiants.

Appréciations	Nombre de réponses	Pourcentage
Satisfaisante	05	08,20%
Plus ou moins satisfaisante	27	44,26%
Peu satisfaisante	22	36,07%
Pas satisfaisant	07	11,47%
total	61	100%

Interprétation

Ces résultats confirment ceux du tableau N°5. En effet, même à l'université où la bibliothèque est spécialisée et destinée à un groupe restreint d'individus (étudiants, enseignants, chercheurs), tout n'est pas rose. Cet état de choses peut s'expliquer par la l'exiguïté des locaux, l'insuffisance de personnel et de moyens financiers. Il faut également signaler que les étudiants déplorent le fait que la BU n'ouvre pas les Samedi et est fermée aux heures de pose.

Tableau N°8

Implantation d'un centre de culture et de loisir moderne.

Avis	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	119	82,07%
Non	11	07,59%
Sans réponse	15	10,34%
total	145	100%

Interprétation

Pour parvenir à cette étape de la nécessité de la création d'un centre de loisir moderne, nous avons d'abord montré les insuffisances des centres existants. S'agissant de l'avis du public sur la question, cent dix neuf (119) personnes soit (82,07%) des enquêtés sont favorables à une telle initiative. Pour eux l'implantation d'une telle infrastructure pourrait soulager tout le monde.

Par ailleurs les résultats de cette enquête confirment les conclusions des travaux de la commission chargée de rédiger le PDC. Rappelons que le PDC souligne l'insuffisance de centres de loisirs et préconise sa création d'ici 2007.

Tableau N°9

Quelles peuvent être les composantes de ce centre ?

composantes	Nombre de réponses	pourcentage
Bibliothèques (adulte, jeunesse)	118	81,38%
Salle multimédia	98	67,59%
Salle d'exposition	67	46,21%
Auditorium	45	31,03%
Salles de conférence	97	66,90%
Théâtre de verdure	35	24,14%

Ici également, certains enquêtés ont choisi à la fois plusieurs des réponses qui leur sont proposées.

Interprétation

Bibliothèque :

Le livre a été pendant longtemps l'unique vecteur de la connaissance, il n'en demeure pas moins aujourd'hui une référence culturelle et un passage obligé à la consécration intellectuelle. Outil didactique, outil ludique, outil de loisir, cet objet multiforme continue de passionner, d'attirer de nombreux élèves, étudiants, enseignants, chercheurs et autres à la quête du savoir. Son temple c'est la bibliothèque. Conscients de la place du livre dans la vie d'un homme, cent dix huit sur cent quarante cinq (soient les 81.38%) souhaitent que dans le centre multimédia à créer, il faut prévoir une bibliothèque tant pour les enfants que pour les adultes. Ils estiment que cette dernière pourra combler les insuffisances actuelles et développer les habitudes de lecture.

Salle multimédia

La documentation à l'ère des NTIC ne se limite pas aux supports papiers. Les films les CD-ROM l'Internet et tout l'arsenal audiovisuel constituent des moyens de documentation. Alors quatre vingt dix huit des enquêtés (soit 67,59%) le savent et souhaitent la présence d'une salle multimédia dans ce centre.

Salle d'exposition

Presque la moitié des enquêtés jugent utile une salle d'exposition. Pour eux, celle-ci permettra aux artistes de se promouvoir et par là promouvoir le patrimoine artistique local et même national. En outre cela permettra aux artistes de vivre de leurs arts.

Auditorium

Seulement quarante cinq (45) enquêtés sur cent quarante cinq (145) soit 31,03% jugent utile un auditorium dans le centre à créer. Ce résultat peut être attribué à la méconnaissance des fonctions réelles d'un auditorium par bon nombre de personnes.

Salle de conférence

Quatre vingt dix-sept (97) enquêtés sur cent quarante cinq (145) optent pour une salle de conférence dans le nouveau centre. La raison qui sous-tend ce résultat est que Parakou souffre du manque cruel de cadres appropriés pouvant accueillir des rencontres (séminaire, colloques, conférences...) locales, nationales voir internationales.

Théâtre de verdure

Seulement trente cinq personnes sur les cent quarante cinq enquêtées (soit 24,14%) estiment qu'il faut un théâtre de verdure. La majorité juge inopportun un théâtre de verdure certainement parce qu'ils sont jusque là satisfaits des prestations qu'offrent celui du CCF.

Quel nom pourrait-on donner à une telle structure ?

A cette question les réponses diffèrent d'un individu à un autre. Pour certains on pourrait l'appeler :

- Centre de culture et des loisirs de Parakou.
- Bibliothèque.
- Centre multimédia.
- Médiathèque.
- Centre d'information publique.

Par ailleurs beaucoup sont restés silencieux ne sachant quelle réponse donner.

Au vu de tout ce qui précède nous pouvons affirmer que le public souhaite une médiathèque pour la ville de Parakou. Etant donné qu'une médiathèque se compose de l'ensemble des besoins exprimés par ceux-ci.

SECTION 2 : FONDEMENT ET PREALABLE

Cette étude constitue entre autre un plaidoyer pour la création de la médiathèque municipale de Parakou. Alors, après la vérification des hypothèses, nous présentons ici les raisons qui sous-tendent la création de la dite médiathèque et aussi les préalables à sa réalisation.

Paragraphe 1 : Fondements.

La loi portant organisation des communes en République du Bénin stipule dans son article 98 : « **la commune initie toutes les mesures de façon à favoriser et promouvoir l'éducation de la jeunesse** ».

La promotion de l'éducation de cette jeunesse et son épanouissement passent forcément par la création d'infrastructures appropriées. En 2002, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) montre que la population de Parakou est de 149.819 habitants. Au niveau des infrastructures scolaires, Parakou compte cent vingt (120) écoles primaires, six (06) collèges d'enseignement technique et professionnel, une Ecole Nationale des Infirmiers Adjoints du Bénin (ENIAB). Ces chiffres sont de la Direction Départementale des Enseignements Primaires et Secondaires (DDEPS) Borgou-Alibori. Aussi Parakou abrite t-elle la deuxième université du Bénin créée le 18 Septembre 2001.

De tout ce qui précède, les raisons qui sous-tendent la création de la médiathèque municipale sont, entre autres d'ordre culturel, socioéconomique, et historique.

1.1 Les raisons culturelles

Selon le dictionnaire Universel, la culture c'est l'ensemble des connaissances acquises par un individu. Mais c'est surtout l'ensemble des activités soumises à des normes socialement et historiquement différenciées transmises par l'éducation et propres à un groupe d'individus. Dans son acception précise et peut être étroite, la culture embrasse le patrimoine monumental, intellectuel et artistique, le livre, les arts plastiques, le théâtre, et les spectacles, la musique et les danses, le cinéma et les créations audiovisuelles. La culture c'est ce qui fait que jour après jour les sociétés humaines s'adaptent à leur environnement et l'adaptent.

De nos jours les bibliothèques sont entrées dans une ère nouvelle. Si elles étaient considérées seulement comme le temple du livre, elles s'ouvrent désormais aux autres supports d'information qu'ils soient audiovisuels ou sonores, numériques ou non. En tant que tel, elles deviennent le temple du savoir, la référence culturelle suprême et le passage obligé à la consécration intellectuelle. D'ailleurs l'UNESCO a écrit beaucoup de texte pour légitimer l'action culturelle et la mission des bibliothèques publiques. Le manifeste de novembre 1994

« Proclame la confiance que place l'UNESCO dans la bibliothèque en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information et en tant qu'instrument essentiel du développement de la paix et du progrès spirituel par son action sur l'esprit des hommes et des femmes ».

Un peu plus tôt, la charte des bibliothèques établie en 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothécaires français stipule en son article 3 : **« la bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la culture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ».**

Les actions culturelles en bibliothèque peuvent prendre plusieurs formes : les expositions, les heures de conte, les chants et danses, les rencontres, les conférences. C'est à travers ces éléments que le peuple Parakois peut affirmer son identité culturelle et intellectuelle. D'où la nécessité de la création d'une infrastructure appropriée capable de véhiculer cette culture ; car le rayonnement culturel d'un peuple dépend de l'importance de ses infrastructures.

Les raisons qui sous tendent la création de la médiathèque municipale ne sont pas que culturelles. Elles sont également socioéconomiques.

1.2 Les Raisons socioéconomiques

De nos jours la culture s'exporte, elle se rend compétitive, elle se vend. De ce fait elle devient une industrie. Ce mariage de la culture avec l'économie fait parler de plus en plus d'industrie culturelle. Le secteur culturel est devenu de nos jours un champ économique créateur d'activités, donc d'emplois.

La médiathèque municipale de Parakou en sera une si elle est réalisée. Les différentes activités qui y seront menées lui procureront des moyens qui lui permettront, non seulement de vivre, mais aussi de faire vivre les acteurs du secteur culturel. Ainsi, les expositions, l'organisation des caravanes du livre, les projections de films cinématographiques, les festivals de musique et bien d'autres seront sponsorisés par les entreprises commerciales et tous les annonceurs installés dans la localité. Ses différentes activités seront également soutenues par l'Etat et les partenaires au développement. Les animateurs de la structure feront régulièrement appel au sponsoring et au mécénat qui constitueront sans nul doute des importantes sources de revenu pour la structure. C'est à ce prix que la structure pourra vivre et faire vivre les auxiliaires et inconditionnels de la vie culturelle locale, nationale voir internationale (artistes musiciens, plasticiens, comédiens, cinéastes, photographes, écrivains).

L'animation de la médiathèque c'est aussi les conférences, les colloques, les séminaires, les ateliers, et toutes sortes de rencontres. A cet effet la médiathèque mettra en location ses espaces ; ce qui lui fera bénéficier d'autres retombées économiques.

Par ailleurs la médiathèque apportera de la valeur ajoutée à la municipalité qui très souvent loue des infrastructures privées pour ces différentes rencontres. Désormais la mairie pourra économiser la part du budget réservée à la location de ces infrastructures. Les conférences de presse, les réunions et toutes autres manifestations d'envergure locale, nationale ou même internationale y seront organisées sans débloquer de l'argent.

Toutefois la médiathèque ne doit pas perdre de vue qu'elle est avant tout une entreprise à caractère essentiellement sociale et non commerciale. Cette mission ne saurait donc être ignorée au profit de la recherche effrénée du profit.

1.3 Les Raisons historiques et informationnelles

La médiathèque municipale de Parakou est un service des relations publiques de la commune. La participation du citoyen à la vie communale se mesure par son niveau d'information, son accès plus ou moins facile aux documents administratifs et son implication dans les affaires locales. Les populations s'y rendront pour consulter à loisir les procès verbaux et les comptes rendus des délibérations du conseil communal et les divers actes municipaux.

De même les archives historiques de la commune y seront conservées et mises en valeur grâce à l'organisation des expositions, des activités pédagogiques et éducatives au profit des élèves. Nul n'ignore aujourd'hui que les archives constituent la source première de la recherche historique, la seule à laquelle on puisse se fier. Les hommes passent et emportent leurs souvenirs avec eux. On a souvent dit qu'un peuple sans archives est un peuple sans mémoire. Cela est vrai

sous l'angle historique, il l'est encore plus sous l'angle pratique de la vie quotidienne. Les archives constituent la mémoire d'un peuple. C'est à juste titre qu'Alain Foka affirme : « **Nul n'a le droit d'effacer une page de l'histoire d'un peuple, car un peuple sans histoire est un monde sans âme.** »

Paragraphe 2 : Préalables

La loi N° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin stipule en son article 48 : « **le maire est le premier responsable de la commune** ». A ce titre le développement économique et socio culturel de la ville lui incombe. Le Maire aura un rôle capital à jouer dans la réalisation de ce projet. Il doit non seulement prendre un acte officiel qui consacre la création de ladite médiathèque mais il doit aussi rechercher le financement, et mettre à disposition un site.

1.1 La responsabilité du Maire (l'arrêté municipal)

La création de tout nouveau service, directions et autre doit se matérialiser par un acte officiel. Alors le Maire doit prendre un arrêté y afférant (voir annexe).

2.2 : la recherche du financement

Toute entreprise, quelle que soit son importance nécessite des moyens financiers. A ce propos, la loi portant organisation des communes en République du Bénin stipule en son article 28 : « **la commune a un budget autonome. Le budget de la commune est voté par le Conseil Communal. Le Maire est l'ordonnateur du budget communal** ».

Le conseil communal peut en effet voter un budget pour la réalisation de cette infrastructure. Outre son budget propre, la commune pourrait faire appel à ses partenaires au développement. Notons que ces derniers ont déjà eu à financer

bon nombre de projets dans la ville. Au nombre de ces partenaires, les plus importants sont :

- la ville d'Orléans en France (en jumelage avec Parakou depuis le 08 Mars 1993) ;
- l'Union Européenne ou FED ;
- le service français de coopération et d'action culturelle (SCAC) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- la Banque Mondiale ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- enfin l'Etat

Par ailleurs la commune doit procéder à l'identification du site ou sera implantée l'infrastructure.

2.3 Le choix du site

Le choix du site incombe essentiellement à deux acteurs : le bibliothécaire et le maire.

- **Le bibliothécaire**

Le bibliothécaire aura, en effet, la lourde responsabilité d'identifier l'emplacement idéal pour l'implantation du bâtiment conformément aux normes bibliothéconomiques. Il lui revient donc de faire le choix du site idéal et de le proposer au maître d'ouvrage.

Le bibliothécaire dans le choix du site doit tenir compte des critères ci- après :

- la médiathèque doit être aussi proche que possible de ses utilisateurs (élèves, étudiants, enseignants, chercheurs journalistes, le reste de la population....);
- le bâtiment doit être implanté dans un endroit calme (éviter les voisinages des marchés, des églises, des mosquées, des ports et aéroports) ;
- éviter les voisinages dangereux (les stations services, les usines, les entrepôts...);
- éviter les terrains marécageux, humides, inondables, glissants, insalubres... ;

- éviter également des terrains soumis à des risques de séisme, d'éruption volcanique, ainsi que les terrains infestés de termites. ;

- **Le maire**

Le maire en tant que maître d'ouvrage se chargera de mettre à disposition le site à lui proposé par le bibliothécaire. Cette mise à disposition doit être consacrée par les documents administratifs indiqués : titre foncier, permis de construire...

CHAPITRE DEUXIEME :

VERS LA CREATION DE LAMEDIATHEQUE
MUNICIPALE DE PARAKOU

SECTION1 : DE LA CONCEPTION A LA REALISATION DU PROJET

Dans cette partie du travail nous nous intéresserons aux différents acteurs impliqués dans un tel projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. Quelle est la partition de chacun de ces acteurs et comment doivent-ils la jouer ? Nous y présenterons également le plan architectural proposé.

Paragraphe 1 : de la conception du projet.

1.1 Les acteurs du projet

La réalisation d'une bibliothèque quelque soit son importance est le travail d'une équipe composée d'un maître d'ouvrage, d'un maître d'œuvre et d'un bibliothécaire (technicien du domaine).

Le tableau ci-dessous dessine le schéma de partage des responsabilités entre ces trois

Intervenants.

Tableau récapitulatif des acteurs et de leurs responsabilités

	Maître d'ouvrage	Bibliothécaire	Maître d'œuvre
Qui	Maire ou celui à qui il délègue cette tâche -maire adjoint -bureau d'étude	Le bibliothécaire ayant mené des enquêtes sur la faisabilité	Architecte désigné par le maître d'ouvrage
Avec qui	Les partenaires au développement	Techniciens de bibliothèques Animateurs culturels de la ville.	Urbaniste Décorateurs Direction des Services Techniques de la mairie
Quelles fonctions	Représente la collectivité, le pouvoir légal -décide, vérifie la conformité avec la législation -détermine l'enveloppe -étudie les sources de financement -passe les marchés -contrôle l'utilisation des fonds	-réunit l'information -détermine les besoins du public -analyse les modes de fonctionnement -suit l'élaboration du projet	Etudie les propositions -trouve les solutions techniques, esthétiques -prépare les documents contractuels : plan, devis descriptif et estimatif, cahier des charges -contrôle l'exécution des travaux

Ce partage de responsabilité permet d'entretenir des rapports réguliers et suivis à toutes les étapes, de la conception à la réalisation du projet.

Au maître d'ouvrage, il appartient de fournir des données démographiques, de préciser la politique urbaine, sociale et culturelle de la ville.

Le bibliothécaire poursuit les investigations dans le domaine qui est le sien. Il étudie les sites et en fait des propositions au maître d'ouvrage pour la mise à disposition.

Quant à l'architecte il lui appartient de traduire en terme de standards technique les orientations idéologiques pédagogiques et bibliothéconomiques de ses partenaires. Ceux-ci doivent cependant respecter sa sphère de compétence et de liberté.

La conception doit en outre prendre en compte les éléments suivants :

- l'effectif maximal du public à accueillir ;

- le nombre de salles souhaité ;

- la capacité de ces salles ;

- leur banalisation ou au contraire leur spécialisation et leur répartition entre les différents services : enfants (heures de conte), musique (auditorium), adultes (salle de réunion, de conférence, d'exposition, salle polyvalente...).

- elle doit tenir également compte des modifications éventuelles à apporter dans l'avenir.

Le parking (auto moto), le jardin, la terrasse, le fast-food ne sont pas à négliger.

Pour finir, notons que l'architecture doit être déterminée par un certain nombre de conditions :

- les conditions sociales ;

- les conditions intellectuelles ;

- les conditions techniques ;

- les conditions esthétiques

1.2 Proposition d'un plan (confère annexe)

« La bibliothèque est un "corpus" au sens d'ensemble organisé de données, et elle possède un corps physique, sous forme architecturale ou électronique, les murs qui la contiennent ont pour mission de protéger le livre mais aussi de matérialiser le tout » (Michel Melot)

Paragraphe 2 : Les composantes et l'équipement de la Médiathèque

La médiathèque sera structurée :

- en espaces publics ou seront rendus les services proposés;
- en espaces privés réservés à l'administration et aux fonctions logistiques et aux magasins.

Mais c'est surtout sur les espaces publics que se fondera la structure même de la médiathèque. Et c'est à partir de cette composition que nous définirons plus loin l'organigramme de la médiathèque.

Ces espaces publics de la médiathèque seront organisés en fonction :

- * du type de public (la bibliothèque adulte, la bibliothèque jeunesse, et la section archives) ;
- * des supports (l'espace multimédia)
- * des activités spécifiques (section animation)

2.1 Les bibliothèques (adulte et jeunesse)

• La bibliothèque adulte

Les collections documentaires forment le cœur de la bibliothèque, son noyau dur. Le fonds documentaire de la bibliothèque sera essentiellement constitué de livres et sera réparti en trois catégories :

-les usuels ou ouvrages de référence. Ce sont des documents à consulter sur place, ils seront exclus du prêt ;

- un fonds local. Dans son article 24, la charte des bibliothèques élaborées par le conseil supérieur des bibliothécaires recommandait « **les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent constituer et entretenir... [...] un fonds d'intérêt local.** ». L'article 26 complète cette prescription « **la région favorise la constitution, le développement, la conservation, l'accessibilité et la mise en valeur de fonds documentaires patrimoniaux d'intérêt local** » ;

- enfin un fonds constitué de livres pour le prêt, couvrant tous les domaines de la connaissance et mis à la disposition des usagers pour le prêt à domicile ;

Rappelons que la bibliothèque adulte sera essentiellement constituée de livres pour la simple raison que les livres sont aujourd'hui encore les documents les plus nombreux et les plus consultés en bibliothèque. Ils correspondent également à une production qui ne cesse de croître et qui mêle produit des industries culturelles et ouvrages de recherche et de récréation.

• **La bibliothèque jeunesse**

On entend dire souvent que les béninois lisent très peu. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'ils n'ont pas reçu dès le bas âge la culture de la lecture. On peut aussi dire qu'ils ont souvent manqué d'infrastructures pouvant leur offrir cette opportunité dès le bas âge.

L'objectif de la bibliothèque jeunesse de la médiathèque municipale sera d'insuffler cette dynamique à la jeunesse Parakoise. Ici, le fonds sera aussi diversifié que son public :

Album, bandes dessinées, livres de conte, romans, et autres ouvrages pédagogiques.

Par ailleurs il sera organisé à leur intension des activités comme : les heures de conte, les bricolages, les dessins animés, les jeux éducatifs etc.

2.2 La section archives

Les archives sont les documents quelques soient leur date, leur forme et leur support matériel produits ou reçus par toute personne physique ou morale, par tout organisme public ou privé dans l'exercice de leurs activités.

L'objectif ici sera de désengorger la mairie de ces archives et de les mettre en valeur. Ainsi, des fonds variés et communicables seront mis à la disposition des usagers. Il s'agit entre autres de dossiers sur des personnalités historiques de la localité, des photographies historiques, les délibérations du conseil communal et autres. Elle se chargera de transmettre l'héritage des générations précédentes, constituera le patrimoine de demain, sera la mémoire vivante de la ville.

2.3 Les espaces pour animation

Ce sont des salles d'animation culturelle de tout genre.

* Le hall (salle d'exposition)

Cet espace offre plusieurs fonctions :

- il présentera des affiches et des informations
- il sera utilisé comme salle d'exposition
- il abritera l'accueil, ainsi il permettra aux usagers de s'orienter.

* L'auditorium

Le petit Larousse illustré définit l'auditorium comme « **une salle pour l'audition d'une œuvre musicale ou théâtre, pour les émissions radiophoniques ou les enregistrements cinématographiques.** ».

L'auditorium pourra accueillir plusieurs autres activités telles : les heures de conte, les projections de film, des réunions, des conférences etc.

. * La salle de conférence

Elle abritera les différentes rencontres sur le plan local, national et même international. Les rencontres de tout genre (conférences, débats, colloques, tables rondes, séminaires, concerts...) y seront régulièrement organisées.

Notons pour finir que ces différentes salles pourront être louées à toute personne physique ou morale qui le désire.

2.4 L'espace multimédia

Cet espace regroupera tous les médias qui seront conservés et diffusés à la médiathèque.

Aujourd'hui l'Internet constitue un outil de recherche mondiale. Pour se mettre sur les rails de l'autoroute de l'information et de la communication, la médiathèque disposera d'une connexion Internet. Des postes seront mis à la disposition des usagers pour la recherche documentaire.

Entre autres l'espace multimédia abritera :

*** une filmothèque**

Le film est une suite d'images enregistrées sur pellicule en matière plastique souple et transparente dont la projection donne l'illusion du mouvement.

Des films documentaires locaux traitant de différents sujets y seront conservés. Par exemple, des films réalisés sur la GAANI, le président Hubert Koutoukou Maga, le parc de la Penjari et tout autre film documentaire parlant du Bénin en général et du septentrion en particulier.

*** Une photothèque**

La photothèque est une collection d'archives photographiques.

La photographie est une technique permettant de fixer l'image des objets sur une surface rendue sensible à la lumière par des procédés chimiques.

On y trouvera donc les photographies des personnalités nationales et locales (les photos du conseil communal par exemple).

***Une sonothèque**

Pour la conservation des enregistrements sonores. Tous les documents sonores, produits et acquis par la commune y seront conservés. Il s'agit des cassettes audio des compacts - disques (CD) audio. De même les cassettes des artistes locaux y seront conservés et diffusées.

A tout ceci, il faut ajouter :

*Une iconothèque

*Une diapotheque

* Les cartes - plans - affiches - graphiques

Enfin il faudra prévoir un fast-food pour que les usagers qui désirent se désaltérer.

2.5 L'équipement

L'équipement

- le mobilier comprenant les tables, les chaises, les rayonnages, les fichiers, les boîtes, les bureaux, les armoires.
- les fournitures comprenant tables de montage, colleuse, enrouleuse électrique, magnétophone de lecture et de montage, étiquettes, boîte d'archives, rubans adhésifs, bandes amorce, table de décharge, photocopieuse, machines à écrire, matériel informatique, matériel audiovisuel, papier, bics, registre, fiches, téléphone, fax, tourne disque, dérouleuse film, scotch, machines à développer, correcteur...

SECTION 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Il s'agit d'une part de la situation de la médiathèque par rapport à la mairie, et d'autre part de son organisation administrative et de son fonctionnement.

Paragraphe 1 : l'organisation de la médiathèque

1.1 La tutelle

La médiathèque municipale est un service municipal, en tant que telle, elle doit suivre la hiérarchie établie par la loi.

En effet, dans une municipalité, il faut distinguer trois échelons, qui ont chacun leur importance pour la bibliothèque :

- **le conseil municipal**

Il représente l'assemblée délibérative de la commune. Les conseillers ont vocation à élire le maire, voter le budget, examiner et voter le règlement intérieur etc. Ce sont eux qui fixent le cadre d'action de la municipalité, mais ils n'ont pas d'autorité directe sur les services municipaux.

- **Le maire**

Le maire en revanche, représente le pouvoir exécutif dans la commune. C'est lui qui applique les décisions du conseil municipal. C'est donc lui qui a autorité sur tous les services, y compris la bibliothèque. Ce pouvoir peut être délégué à des adjoints qui ont chacun leur sphère de compétence. Si la bibliothèque elle-même ou plus généralement la culture, est confiée aux soins d'un adjoint, c'est lui qui sera l'interlocuteur privilégié de la bibliothèque.

- **Le secrétaire général**

Il gère l'ensemble des services municipaux. Il est le chef de l'administration par excellence. Il est l'autre interlocuteur privilégié de la bibliothèque

1.2 l'organigramme

La structure administrative d'une unité est matérialisée par un organigramme. C'est un moyen pour représenter l'organisation du travail à l'intérieur d'une équipe et les liens qui existent entre les différents services en fonction. On doit savoir qui fait quoi, qui a autorité sur qui, quels sont les liens entre sections et individus.

1.3 Le personnel

Il est la cheville ouvrière de l'unité. Pour déterminer le personnel, il faut tenir compte des tâches de conception, des tâches d'exécution, et des tâches de routine. Le personnel sera donc composé de professionnels, de techniciens et d'agents de soutien ou d'exécution. A sa tête, il aura un directeur. Il est à la fois responsable administratif et scientifique. C'est lui qui établit le budget, veille aux dépenses recrute le personnel et en coordonne l'activité.

1.4 Le budget

Un budget n'est en fait rien d'autre qu'un plan coordonné d'actions exprimées en terme monétaire. Autrement dit la transcription chiffrée de l'activité actuelle et prévisible du service et donc l'estimation des coûts des opérations et des recettes éventuelles.

Le budget d'une bibliothèque municipale est voté chaque année au sein du budget municipal. Il est présenté en deux parties :

- Le budget de fonctionnement : est annuel et concerne les dépenses courantes, les charges liées à l'entretien, l'électricité, les fournitures de bureau, la maintenance, les frais de personnel (salaire, prime...)

- Le budget d'investissement : est établi pour la création ou la réorganisation d'un service. Il prend également en compte l'acquisition du mobilier, de nouveaux matériels, la collection : acquisition du fonds de base, frais d'expertise, d'études, de formation éventuelle.

Ce budget peut être augmenté par des subventions diverses.

Paragraphe 2 : fonctionnement de la médiathèque.

La médiathèque dans son fonctionnement s'attellera à remplir essentiellement les missions suivantes:

- favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ;
- contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
- donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
- encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès de la population à toute sorte d'information communautaire ;
- fournir les services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêt locaux ;
- soutenir les activités et programme d'alphabétisation ;
- créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge.

2.1 La coopération inter bibliothèque

Chaque bibliothèque est unique. Si chacun a le souci de proposer une pluralité d'activité et d'information, c'est à travers un réseau de bibliothèques que les bibliothèques peuvent être plus fortes, grâce à une mise en commun de leurs expertises et de leurs ressources. Alors le partage de l'information et la complémentarité des collections et des services s'avèrent indispensables. Michel Melot le confirme en ces termes « **aucune bibliothèque n'est autosuffisante. Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèque n'est plus un service supplémentaire ni un palliatif à une situation défectueuse mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque qui doit être intégré à sa conception et prévue dans ces règles de fonctionnement.** ». Toute bibliothèque doit avoir la culture de la coopération.

Ainsi pour bénéficier des fruits de la coopération, la médiathèque collaborera non seulement avec les bibliothèques locales mais aussi avec les bibliothèques nationales et même étrangères.

2.2 Les relations avec le public

- *L'accueil*

Les relations avec le public commencent avec l'accueil et même avant, avec les horaires d'ouverture et la signalisation. Il faut éviter que la personne ayant fait l'effort de se rendre à l'espace pour une quelconque information le trouve fermé un jour ouvrable sans la moindre explication.

Les horaires doivent tenir compte du type de public : étudiants, élèves, journalistes, enseignants, chercheurs et autre.

L'accueil conditionne les futures relations avec les usagers et la réputation du service.

Le public des bibliothèques municipales se caractérise par sa diversité : diversité d'âge, de statut scolaire, de catégorie socio professionnelle, diversité de besoins, d'usages, de compétences.

Attirer le public à la bibliothèque, c'est d'abord faire participer la bibliothèque à la vie locale et assurer sa présence et son rayonnement au delà de ses murs. Mais c'est aussi se rappeler que le bâtiment est en lui-même, par sa situation et son aspect, une publicité pour la bibliothèque. C'est enfin donner envie d'y entrer en développant tout ce qui relie l'intérieur du bâtiment à son environnement

- *Les expositions*

« **L'exposition est un autre livre, qui met le livre à l'épreuve, et le savoir ne vient pas forcément de la sagesse des anciens** » (Roland Schaer) in bibliothèque lieu d'exposition

Qu'elles soient traditionnelles ou virtuelles, les expositions offrent toujours l'occasion de montrer les pièces d'un fonds mais aussi de restituer par un parcours scénographié un univers de création, une époque, l'évolution d'un artiste, la vie politique d'un homme. Les expositions sont aussi un moyen de vulgarisation scientifique et de communication, une démarche de recherche dont la méthodologie et le résultat peut être explicité dans un catalogue, une plaquette, un dépliant, ou encore une exposition virtuelle. Le bibliothécaire assurera par ce biais une mission fondamentale de transmission et de pédagogie.

Outre les expositions, l'animation en bibliothèque peut aussi prendre la forme de conférences, causeries, les cercles littéraires, les ateliers d'histoire, groupes d'alphabétisation, les clubs de lecture, les jeux éducatifs, les heures de conte, les rencontres de tout genre etc.

2.3 Les tâches techniques : la chaîne documentaire

Les fonctions documentaires se succèdent dans un ordre déterminé et toujours semblable quel que soit le système documentaire. Ces fonctions sont souvent appelées « **chaîne documentaire** ». Les éléments de cette chaîne sont les diverses opérations nécessaires à la mise en œuvre des systèmes documentaires et peuvent être représentés schématiquement par le dessin suivant, qui montre le caractère linéaire de la démarche des systèmes documentaires (**Jacques Chaumier**).



- **La collecte**

La collecte des documents constitue la Première opération dans tous les systèmes documentaires.

En effet, la collecte se fera en tenant compte d'un certains nombre de critères que ce soit au niveau des bibliothèques (adulte, jeunesse), qu'au niveau de l'espace multimédia. Il faudra donc tenir compte notamment :

- du mandat de la médiathèque ;
- des besoins des usagers ;
- des besoins du personnel et de la tutelle ;
- du budget disponible ;
- la pertinence du document ;
- la permanence ou le caractère éphémère du document à commander ;
- la renommée et la compétence de l'auteur et de l'éditeur ;
- le coût des documents ;
- la langue, l'originalité du document ;

Pour les périodiques, on tiendra compte:

- du prix de l'abonnement ;
- de la qualité des articles et de leur niveau de compréhension;
- la qualité de l'éditeur intellectuel ou du rédacteur en chef ;
- la présentation physique du document

Précisons que pour l'acquisition des documents audiovisuels, sonores et des diapositives, le centre devra disposer préalablement de l'équipement nécessaire à leur mise en valeur.

Ces documents pourront provenir de la télévision nationale, des télévisions privées, des radios et même des personnes physiques. En outre, la médiathèque pourra initier des enregistrements dans le cadre des activités du Maire et des évènements importants.

- **Le traitement**

Il représente l'ensemble des opérations effectuées pour la transformation ou la mise en forme, la mise en mémoire, et la restitution selon les besoins des informations contenues dans les documents collectés. On distingue le traitement matériel et le traitement intellectuel.

Le traitement matériel

Il comprend : l'estampillage, l'enregistrement, le datage, le numérotage, le compostage, le stockage, la restauration.

Notons que les documents audiovisuels subiront un traitement spécifique par rapport à leur conditionnement (la mise en boîte des supports de documents et toute autre disposition pouvant préserver leur état physique) et leur restauration (processus de remise en état d'un support endommagé).

Confère le tableau récapitulatif des conditions climatiques et atmosphériques pour le conditionnement des documents audiovisuels en annexe.

- **le traitement intellectuel**

C'est l'analyse documentaire qui représente le traitement intellectuel des documents quel que soit le support. C'est « une opération ou un ensemble d'opérations visant à représenter le contenu d'un document sous une forme différente de sa forme originelle afin d'en faciliter la consultation ou le repérage dans un stade ultérieur » (Jacques Chaumier). Il comprend :

- **le catalogage** : c'est le premier stade de traitement intellectuel d'un document. Il

Permet l'identification du document en tant que support matériel ;

- **le résumé** : c'est la représentation condensée de l'information contenue dans un document. Il permet de diminuer sensiblement le volume de l'information primaire et de faire ressortir les aspects qui pourraient intéressés l'utilisateur. Pour les films on parle de synopsis ;

- **l'indexation** : c'est « l'expression plus ou moins condensée des caractéristiques d'un document dans les termes d'un langage propre au système considéré fortement restreint par rapport au langage naturel. » (Jacques Chaumier). C'est également l'opération par laquelle on choisit les termes les plus appropriés (mots matières) pour représenter le contenu d'un document.

- **La diffusion** : la dernière fonction dans la chaîne documentaire est la diffusion des informations recueillies et traitées. Elle a deux aspects principaux : la diffusion générale et la diffusion sélective.

- * **La diffusion générale** vise à une redistribution globale de l'information à l'ensemble des personnes intéressées au système.

- * **La diffusion sélective** quant elle, est redistribution partielle de l'information suivant son contenu, à des personnes ou des groupes de personnes ciblées selon l'intérêt porté à certains types d'informations.

Notons pour finir que l'espace multimédia sera muni d'équipements adéquats pour la diffusion des documents audiovisuels et autres.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de nos investigations, il ressort que la commune de Parakou à l'instar des autres communes du Bénin ne dispose pas d'une bibliothèque municipale. Particulièrement, la ville de Parakou souffre d'une insuffisance criarde d'infrastructure documentaire.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de notre enquête montre clairement que la population exprime un grand besoin en information pour son épanouissement culturel, économique et intellectuel. D'où la nécessité de la création de la médiathèque municipale de Parakou. La réalisation de cette infrastructure documentaire constituera non seulement de la valeur ajoutée pour la municipalité, mais aussi et surtout la vitrine culturelle de la ville. Elle proposera aux collectivités qu'elle dessert un choix de documents divers. Par ailleurs elle jouera un rôle considérable dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, le recueil et la diffusion de la mémoire collective, qu'il s'agisse de la mémoire locale, de la mémoire nationale, ou de la mémoire universelle.

On sait que la liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leur droit démocratique et de jouer un rôle actif dans la société, permet de concrétiser. Or participation, construction et progrès de la démocratie requièrent une éducation satisfaisante, en même temps qu'un accès sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information. A cet effet, la médiathèque municipale sera une clé du savoir à l'échelon local, national, et même international, un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décision indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

En ce qui concerne Le bâtiment, nous proposons un bâtiment à deux niveaux. A l'étage, nous aurons une salle polyvalente (salle de conférence) avec

quelques bureaux. Par contre au rez de chaussée nous aurons les autres composantes à savoir : bibliothèque jeunesse, bibliothèque adulte, auditorium, hall, salle multimédia et bureaux.

Notons pour finir que sa réalisation fera de Parakou la première ville Béninoise à se doter d'une médiathèque municipale. Ainsi le slogan « **Parakou, en 2015, une commune vitrine, bien gouvernée, à économie locale prospère, ouverte et sécurisée dans un environnement sain, de bien être social à rayonnement culturel national et international** » ne sera pas vaine parole mais deviendra une réalité.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie rédigée selon le référentiel des mémoires à l'ENAM.

MONOGRAPHIES

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, (2003) : « *Le métier de bibliothécaire* », Paris, éditions du cercle de la librairie.

BERTRAND, Anne-Marie, (1994) : « *Les petites bibliothèques municipales : acteurs et enjeu* », Editions du cercles de la librairie, Paris.

CHAUMIER, Jacques, (1971) : « *Les techniques documentaires* », Paris, PUF,
(Que sais-je).

DUCHEIN, Michel, (1985) : « *les bâtiments d'archives construction et équipement* », Paris, Archives nationales.

ECO, Umberto, (1986): « *de bibliothéca* ».

GASCUEL, Jacqueline, (1984) : « *un espace pour livre : guide pratique à l'intension de tous ceux qui créent, aménagent, ou rénovent une bibliothèque* », Editions du cercle de la librairie, Paris.

GUINCHAT, Claire ; SKOURI, Yolande ; ALIX, Marie-Pierre, (1989) : « *guide pratique des techniques documentaires : vol. 1* », 2è éd., Paris, EDICEF.

LAMZET, Bernard ; SILEM, Ahmed, (1997) : « *dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication* », Paris, ellipse.

PERIODIQUES (REVUES)

DANSE, François (2002) : « **qu'est-ce qu'une bibliothèque ?** » *Notre librairie : revue des littéraires du Sud*, n° hors série, PP. 7-9

ONISEP, (1996) : « *Avenir : revue* », n°470

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PARAKOU, (2002), « *Parakou-info : magazine d'information édité par la circonscription urbaine de Parakou* »,

Spécial n°5

MIMOGRAPHES

COMMUNE DE PARAKOU, (2004), « **plan de développement communal période 2005-2009** ». Rapport

GOITO, Clémence, (1998), « **vers une médiathèque pour la ville de Cotonou** », mémoire, Université d'Abomey-Calavi ; ENAM.

HOUNNOU, Germain, (2004), « **presse écrite et recherche documentaire au Bénin** », mémoire, Université d'Abomey-Calavi ; ENAM.

TEXTES REGLEMENTAIRES

Loi n° 97-28 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.

Loi n° 97-29 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communs de la République du Bénin

Décret N° 90-384 du 4 Décembre 1990. Portant attribution, organisation et fonctionnement des Archives Nationales

« **Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982** »,

http://www.unesco.org/culture/laws/mexico/html_fr/page1.shtml

<http://www.villedeparakou.com>

ANNEXES

ANNEXE N°1

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE

QUESTIONNAIRE ADRESSE AU PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE ETUDE SUR
LE PROJET DE CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE A PARAKOU.
(MEMOIRE DE FIN DE FORMATION A L'ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE ENAM)

QUESTIONS

Q1- Avez-vous recours aux structures documentaires dans le cadre de vos activités ?

Oui /___/ Non /___/ Quelques fois /___/ Sans réponse /___/

Q2- Quelles structures documentaires fréquentez-vous ?

2.1 La bibliothèques départementale /___/

2.2 La bibliothèque du centre Guy RIOBE /___/

2.3- La bibliothèque universitaire /___/

Q3- Pourquoi fréquentez-vous les bibliothèques ?

3.1- Recherche académique /___/

3.2- Lecture de loisir /___/

3.3- Recherche professionnelle /___/

3.4- Autres raisons /___/

Q4- Qu'est-ce qui vous intéresse dans ces bibliothèques ?

4.1- Les bandes dessinées /___/

4.2- Sciences et techniques /___/

4.3- La littérature

4.4- Les sciences fictions /___/

4.5- Autres /___/

Q5- Ces bibliothèques comblent elles vos attentes ?

Oui /___/ Non /___/ plus ou moins /___/

Q6- Avez-vous recours aux cybercafés ?

Oui /___/ Non /___/ Sans réponse /___/

Q7- Etes-vous satisfaits des prestations de la bibliothèque Universitaire ?

Oui /___/ Non /___/ Sans réponse /___/

Q8- Qu'attendez-vous de la bibliothèque universitaire ?

Q9- Pensez-vous qu'il est opportun de construire a Parakou un espace documentaire et multimédia plus dynamique ?

Oui / ___ / Non / ___ / Sans réponse / ___ /

Q10- Quelles devront êtres ses composantes pour que les attentes des populations soient comblées ?

10.1- Bibliothèque pour enfant / ___ /

10.2- Bibliothèque pour adulte / ___ /

10.3- Auditorium /Salle télé / ___ /

10.4- Discothèque / ___ /

10.5- Service d'archives / ___ /

10.6- Salle d'exposition / ___ /

10.7- Salle de conférence / ___ /

10.8- Espace multimédia / ___ /

10.9- Fast-food / ___ /

Q11- Quel nom peut-on donner à cet espace ?

Q12- Pourquoi une telle appellation ?

IDENTIFICATION

Nom.....

Prénom (s).....

Sexe.....

Age.....

Profession.....

Adresse.....

Merci

ANNEXE N°2

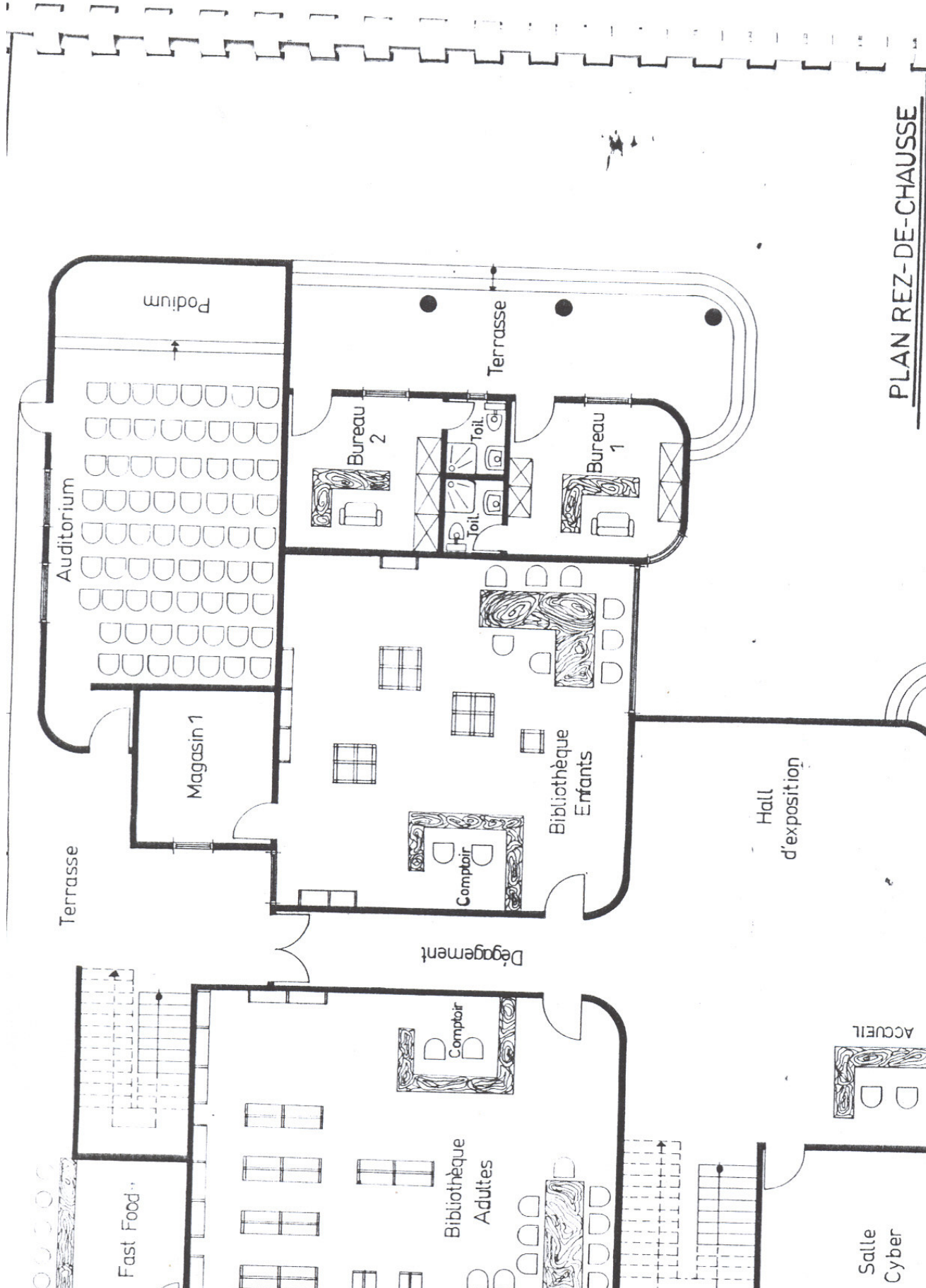
CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE DE
PARAKOU





ANNEXE N°3

PLAN ARCHITECTURAL DE LA MEDIATHERQUE



PLAN REZ-DE-CHAUSSE

ANNEXE N°4

ARRETER MUNICIPAL

ARRETER MUNICIPAL N°

PORTANT CREATION, ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DE LA
MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE PARAKOU

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PARAKOU

Vu la loi n°90-032 du 11 Décembre 1990, portant constitution de la république du Bénin ;

Vu la proclamation le 05 Avril 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2006 ;

Vu la loi n°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;

Vu la loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;

Vu la loi n°98-005 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier ;

Vu l'arrêté n°5 /097/PDBA-SG-SAP du 15 Février 2003 portant constatation du résultat de l'élection du Maire, des Adjoints et des Chefs d'Arrondissements de la Commune de Parakou ;

Vu l'Arrêté n°50/040/M/CAB, du 23 Août 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de Parakou ;

VU les nécessités de service,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Il est créé dans la commune de Parakou, une médiathèque municipale.

Article 2 : La Médiathèque Municipale est un service municipal

Article 3 : La Médiathèque Municipale est chargée :

1. de promouvoir la culture et les loisirs dans la ville de Parakou.

1. de mettre à la disposition de la population sans distinction d'âge et de sexe les documents nécessaires à leur éducation

Elle est également chargée d'initier :

3. les relations entre la médiathèque de Parakou et celles des villes partenaires.

Article 4 : La Médiathèque municipale est placée sous l'autorité du Secrétaire Général de la Commune

Article 5 : La Médiathèque Municipale est dirigée par un Directeur nommé par arrêté du Maire.

Article 6 : Pour accomplir sa mission, la Médiathèque Municipale dispose de :

- . Un Secrétariat de Direction ;
- . Une bibliothèque pour adulte et une bibliothèque jeunesse;
- . Un auditorium ;
- . Une salle d'exposition ;
- . Une salle de conférence ;
- . Un espace multimédia ;

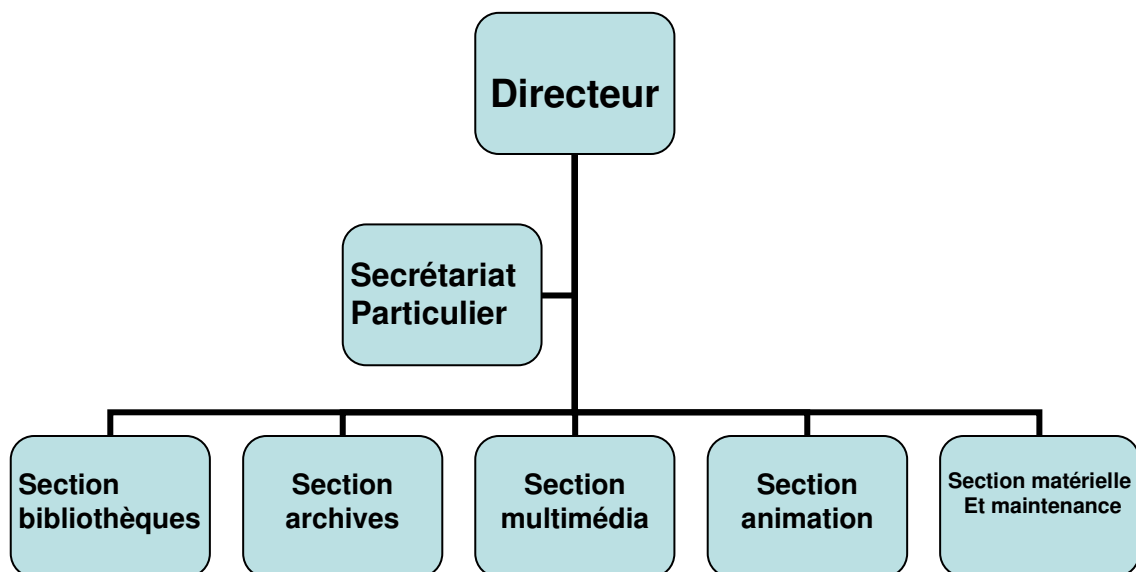
D'autres sections peuvent s'ajouter à celles précitées en cas de nécessité.

Le Maire

ANNEXE N°5

ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME



ANNEXE N°6

TABLEAUX

Tableau récapitulatif des conditions climatiques et atmosphériques pour le conditionnement des documents audiovisuels.

SUPPORT	T°C (en degré celcius)	HR (humidité relative)	REMARQUES
Filme nitrate	2 à 6°C	40 à 60%	Petites cellules autonomes ; système de sécurité
Filme acétate	12°C	40 à 60%	Conditionnement en boites scellées et salle de transit
Originaux couleur tri acétate	5°C	20 à 30%	Conditionnement en boites scellées et salle de transit
Bandes magnétiques audio et vidéo	20°C	30 à 50 %	Air filtré ; variations minimales de températures et d'hygrométrie

Traitement permettant de remédier aux principales détériorations des supports audiovisuels et machines utilisées pour leur entretien

DEFAUTS	TRAITEMENTS
<p>*Supports films</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rayure - Perforations abîmées - Bords déchirés ou cassures - Taches de contamination - Virement des couleurs - Images brûlées ou voilées - Perte de contraste - Rétrécissement du pas de la pellicule - Distorsion du son - Désynchronisme 	<p>Repolissage Pose de scotch perforé Réparation à la colle ou au scotch Nettoyage par solvant Nouvel étalonnage ou vidéo</p> <p>Remplacement le cas échéant par un noir puis recollage</p> <p>Retraitement de la gélatine Essayer de regagner par humidification Réglage du lecteur optique Remontage du film</p>
<p>*Supports disque audio</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défauts de sillon, rayure - Pleurage 	<p>Remontage par écoute successives et utilisation de filtres</p> <p>Modification de la vitesse de lecture</p>
<p>Supports vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défauts mécaniques ou effacement - Manque de finesse - Cassure - Sautes d'images, instabilité - Défauts colorimétriques 	<p>Utilisation d'une machine à nettoyer et remontage d'une par pression d'une très courte séquence</p> <p>vérification des réglages de la machine de lecture remontage manuel ou électronique</p> <p>utilisation des correcteurs de base de temps correcteur de couleur</p>

TABLE DES MATIERES

DEDICACES.....	V
REMERCIEMENTS.....	VI
INTRODUCTION GENERAL -.....	1
<u>CHAPITRE PRELIMINAIRE</u> : CADRE DE L'ETUDE, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE ADOPTEE.....	4
<u>SECTION 1</u> : CADRE DE L'ETUDE.....	5
<u>Paragraphe 1</u> : Présentation de la commune de Parakou.....	5
1.1 Situation géographique.....	5
1.2 Les données démographiques.....	5
1.3 Organisation administrative.....	6
<u>Paragraphe 2</u> : Etat des lieux.....	7
Les Bibliothèques.....	7
2.2 Les cybercafés de la ville.....	11
2.3 Les autres centres de loisir.....	12
<u>SECTION 2</u> : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	14
<u>Paragraphe 1</u> : De la Problématique aux objectifs de l'étude.....	14
1.1 Problématique.....	14
1.2 Objectifs et hypothèses de l'étude.....	16
<u>Paragraphe 2</u> : revue de la littérature et Méthodologie de l'étude.....	17
2.1 Revue de la littérature.....	17
2.2 La méthodologie adoptée	21
<u>CHAPITRE PREMIER</u> : DE LA NECESSITE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE PARAKOU.....	22
<u>SECTION 1</u> : QUELQUES ESSAIS DE DEFINITION ET PRESENTATION.....	23
<u>Paragraphe 1</u> : Essais de définition	23
<u>Paragraphe 2</u> : présentation de l'enquête.....	24
2.1 Dépouillement.....	25

2.2 Analyse des résultats.....	25
<u>SECTION 2 : FONDEMENT ET PREALABLE.....</u>	<u>36</u>
<u>Paragraphe 1 : Fondements.....</u>	<u>36</u>
1.1 Les raisons culturelles.....	37
1.2 Les raisons socio-économiques.....	38
1.3 Raisons historiques et informationnelles.....	39
<u>Paragraphe 2 : Préalables.....</u>	<u>40</u>
1.1 La responsabilité du Maire (l'arrêté municipal).....	40
2.2 : la recherche du financement.....	40
2.3 Le choix du site.....	41
<u>CHAPITRE DEUXIEME : VERS LA CREATION DE LA MEDIATHEQUE</u>	
<u>MUNICIPALE DE PARAKOU.....</u>	<u>43</u>
<u>SECTION1 : DE LA CONCEPTION A LA REALISATION DU PROJET</u>	<u>44</u>
<u>Paragraphe 1 : de la conception du projet.....</u>	<u>44</u>
1.1 Les acteurs du projet.....	44
1.2 Proposition d'un plan.....	47
<u>Paragraphe 2 : Les composantes et l'équipement de la médiathèque.....</u>	<u>47</u>
2.1 Les bibliothèques (adulte et jeunesse)	47
2.2 La section archives.....	49
2.3 les espaces pour animations.....	49
2.4 L'espace multimédia.....	50
2.5 L'équipement.....	51

<u>SECTION2:ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE</u>	
<u>Paragraphe 1 : l'organisation de la médiathèque.....</u>	<u>52</u>
1.1 La tutelle.....	52
1.2 L'organigramme.....	53
1.3 Le personnel.....	53
1.4 Le budget.....	53
<u>Paragraphe 2 : fonctionnement de la médiathèque.....</u>	<u>54</u>
2.1 La coopération inter bibliothèque.....	55
2.2 les relations avec le public.....	55
2.3 Les tâches techniques : la chaîne documentaire.....	57
<u>CONCLUSION GENERALE.....</u>	<u>61</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>63</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>.....</u>

